



LETTRE OUVERTE AU CHEF D'ETABLISSEMENT CP FLEURY-MEROGIS

Objet : Lettre ouverte au Chef d'établissement pénitentiaire de Fleury-Mérogis concernant les difficultés de prise en charge des détenus atteints de troubles du comportement et les conséquences sur la sécurité des personnels.

Monsieur le Chef d'établissement,

Je vous adresse cette lettre afin d'attirer votre attention sur une problématique d'une gravité croissante au sein du CP de Fleury-Mérogis, à **savoir la prise en charge des détenus atteints de troubles du comportement**. Ces troubles, qui concernent un nombre grandissant de détenus, ont des répercussions directes sur la sécurité des personnels qui y exercent, déjà confrontés à des conditions de travail particulièrement difficiles ainsi que les conditions de détentions des intéressés.

En vertu de l'article 4 de la Loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 relative à la gestion des établissements pénitentiaires, l'administration pénitentiaire est garante de ses conditions.

Cependant, il est évident que, face à l'augmentation du nombre de détenus présentant des troubles psychiatriques ou comportementaux disséminés dans nos différentes détentions ordinaires, les moyens alloués à leur prise en charge restent largement insuffisants.

Le service médical psychologique régional (SMPR) est actuellement saturé et n'est plus en capacité de répondre à l'urgence de la situation décrite.

Ces troubles, allant de l'agressivité à des crises de violence imprévisibles, mettent en péril non seulement leur propre sécurité, mais aussi celle des personnels pénitentiaires qui se retrouvent en première ligne face à des comportements dangereux.

Les interventions physiques parfois nécessaires, et la gestion des crises en détention entraînent une exposition accrue à des risques de violences, d'agressions physiques, voire de blessures graves pour les personnels. Malheureusement, ce ne sont pas des cas isolés, cela devient le quotidien des personnels.

Nous soulignons que notre organisation professionnelle n'a cessé de les dénoncer à travers ses différents communiqués et interventions.

Nous pointons également le manque de personnel médical spécialisé, ainsi que l'insuffisance de structures dédiées à l'accueil de ces détenus dans des conditions adaptées.

Il est nécessaire de renforcer des moyens alloués à la prise en charge de la santé mentale en milieu pénitentiaire. La dégradation de cette prise en charge se traduit par des tensions croissantes, des comportements de plus en plus violents de la part de détenus, et par conséquent une détérioration des conditions de sécurité au sein de l'établissement.

Il devient donc indispensable renforcer les dispositifs de prise en charge de santé mentale qui soient à la hauteur des enjeux. Il est urgent de renforcer également les équipes soignantes, d'améliorer la formation des personnels pénitentiaires en matière de gestion des troubles du comportement et de créer des espaces et des procédures permettant de traiter les détenus souffrant de troubles mentaux dans un cadre sécurisé, tant pour les agents que pour eux-mêmes.

En conclusion, monsieur le Chef d'établissement face à ce constat partagé et l'urgence de la situation. Il est nécessaire de mettre en place des actions concrètes pour améliorer la prise en charge des détenus atteints de troubles du comportement qui pèse sur la sécurité des personnels. **Cela passera par un renforcement des partenariats avec les services de santé mentale, la réflexions d'un SMPR bis avec du contenu et les moyens alloués, une révision des protocoles de gestion des détenus violents, ainsi que par un investissement dans des formations spécialisées à destination des personnels pénitentiaires.**

Dans l'attente de votre réponse et en espérant des solutions pragmatiques et adaptées, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef d'établissement, l'expression de mes salutations respectueuses.

D.KANDASSAMY
Secrétaire local FO Justice

Adresse du Bureau local : Base Vie
05 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [FO Justice Fleury-Mérogis](https://www.facebook.com/FOJusticeFleuryMeroGIS)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 29 janvier 2025

